

VOUS AVEZ CHOISI DE CONSTRUIRE AU SEIN D'UN LOTISSEMENT ?

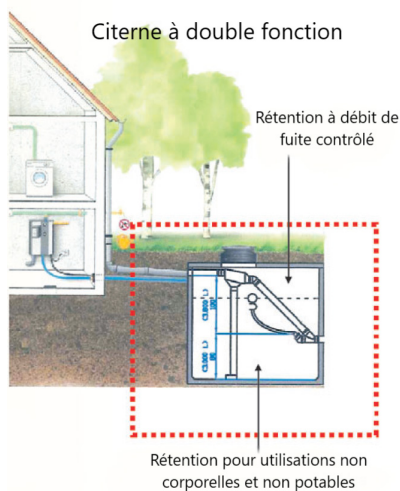
Deux cas peuvent se présenter :

- Soit les eaux pluviales sont **gérées collectivement**
- Soit chacun met en place un **dispositif de gestion des eaux pluviales individuel**

Pour le savoir, il vous suffit de vous référer aux informations mentionnées dans le règlement et/ou le cahier des charges de votre lotissement.

ET LA CITERNE ?

Quand elle est pleine, la citerne classique ne remplit pas un rôle de régulation hydraulique des eaux pluviales. Sans réutilisation intensive et régulière de l'eau récupérée dans la citerne, le volume de vide ne sera pas assez important pour recevoir l'eau d'une nouvelle pluie. En effet, votre consommation d'eau récupérée atteindra rarement 5m³ d'eau en deux jours. Par contre, certains fournisseurs proposent des citernes équipées d'un système de vidange. Ainsi, elles remplissent une double fonction car elles permettent de réutiliser les eaux de pluie récupérées mais également de conserver un volume de vide pour "tamponner" une nouvelle pluie.



source: Aquae

Si votre citerne n'est pas équipée de ce système, un dispositif d'infiltration, dimensionné comme la tranchée ou la noue présentées dans cette plaquette, devra être placé en aval de son trop-plein.

QU'EST-CE QUE LE **SMBVAS** ?

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Austreberthe et du Saffimbec est une intercommunalité créée en 2001 afin de prévenir le risque d'inondation. Il agit sur un territoire de 31 communes, entourant la rivière Austreberthe et son affluent le Saffimbec. Sur ce territoire hydrographique, chaque goutte d'eau de pluie qui tombe finira par atteindre la rivière et son exutoire au niveau de la Seine à Duclair. Ce découpage sur des limites naturelles et non administratives, permet une gestion cohérente du cheminement de l'eau, et notamment des problématiques d'inondations.

LE SAVIEZ-VOUS ?

*La Seine-Maritime est le 3^{ème}
département de France
le plus touché par les inondations !*

**UN PROJET, DES QUESTIONS ?
N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER :**

urbain@smbvas.fr

Tel. 02 32 94 00 74



SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT
**AUSTREBERTHE
& SAFFIMBEC**

213 Ancienne Route de Villers
76 360 VILLERS-ECALLES
Tel. 02 32 94 00 74
secretariat@smbvas.fr
smbvas.fr



COMMENT GÉRER LES EAUX PLUVIALES SUR VOTRE PARCELLE ?

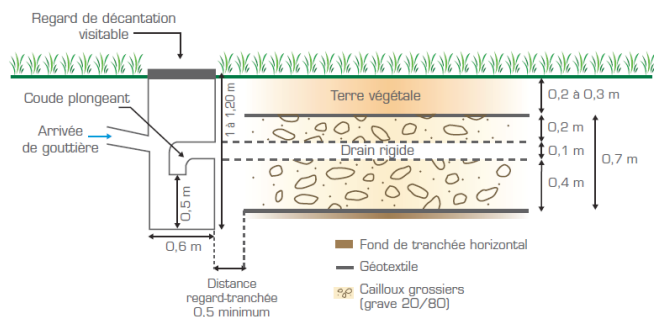
**VOUS AVEZ POUR PROJET DE
CONSTRUIRE UNE MAISON,
UN GARAGE, UNE EXTENSION ?**

De nouvelles surfaces imperméabilisées seront créées dans le cadre de ce projet (toitures, terrasses, accès...). Ceci entraînera une augmentation des ruissellements. Les eaux de pluie de ces nouvelles surfaces imperméabilisées devront être gérées dans le but de ne pas augmenter le risque d'inondation. De nombreuses solutions existent : en voici quelques exemples !

© SMBVAS - 2019

OBJECTIFS

1 LA TRANCHÉE D'INFILTRATION DRAINANTE



DIMENSIONNEMENT

Pour le dimensionnement ci-dessus (et pour un mètre de large), 22 mètres de longueur de tranchée gèrent environ 100 m² de surface imperméabilisée.

CONSEILS TECHNIQUES

Dispositif à réaliser sur une faible pente et à positionner perpendiculairement à la pente principale du terrain ; possibilité de sectionner le dispositif en plusieurs tranchées ; éviter les plantations et les clôtures à proximité immédiate ; écarter la tranchée d'au moins deux mètres de toute habitation ; le regard de décantation doit rester accessible pour son contrôle et son entretien.

- + Espace non encombré en surface

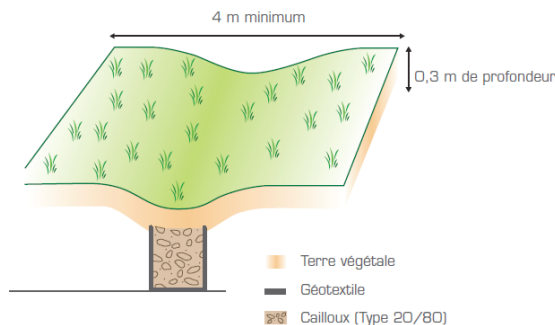
- ⚠ Encombrement souterrain
- Arrivée d'eau uniquement par canalisation
- Entretien régulier indispensable et difficile (colmatage évité en veillant à un apport d'eau non chargé en particules)

À NOTER

Les surfaces imperméabilisées comprennent : toitures, garages, terrasses, accès, places de stationnement...
Les dimensionnements et la géométrie des aménagements sont donnés à titre indicatif : vous pouvez les adapter à votre projet en veillant au respect des objectifs à atteindre.

- ▶ **5 M³ D'EAU STOCKÉE POUR 100 M² IMPERMÉABILISÉS** (volume nécessaire pour faire face à une pluie décennale dans notre région)

2 LA NOUE D'INFILTRATION



DIMENSIONNEMENT

Pour le dimensionnement ci-dessus, 6 mètres de noue gèrent environ 100 m² de surface imperméabilisée.

CONSEILS TECHNIQUES

Dispositif à réaliser en point bas sur un terrain régulier et peu pentu ; positionnement de la noue perpendiculairement à la pente principale ; infiltration facilitée par la mise en place d'un massif drainant souterrain ; plantations encombrantes proscrites dans la noue (sauf à augmenter le volume de stockage en conséquence) ; éviter de compacter le fond de la noue afin de garantir sa perméabilité.

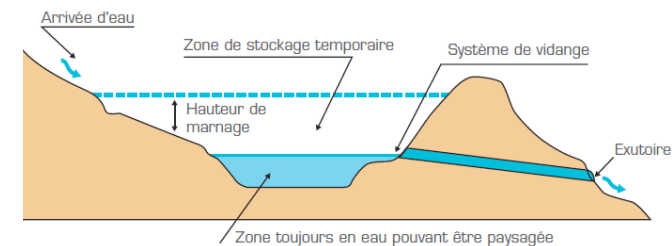
- + Valorisation paysagère possible (plantation aux abords)
- Collecte des eaux de ruissellement diffuses provenant du jardin (1,3 m de longueur de noue gèrent 100 m² de jardin)
- Simple entretien par tonte classique

- ⚠ Espace encombré en surface
- Nécessité d'un modelage précis du dispositif

L'aménagement destiné à la gestion des eaux pluviales que vous choisirez nécessitera de l'espace, il conviendra d'en évaluer les contraintes dès la conception de votre projet.
Les deux premiers exemples se vidangent par infiltration, un test de perméabilité sera donc nécessaire afin de vérifier les capacités d'absorption du sol (dans les exemples fournis le temps de vidange est de deux jours sur la base d'une perméabilité de 10⁻⁶ m/s).

- ▶ **VIDANGE DU DISPOSITIF EN 1 À 2 JOURS** (pour faire face à plusieurs pluies successives)

3 LA MARE «TAMPON»



DIMENSIONNEMENT

Un volume disponible de 5 m³ environ permet de gérer 100 m² de surface imperméabilisée.

CONSEILS TECHNIQUES

Si l'infiltration par les berges ne permet pas une vidange du «volume de stockage temporaire» en deux jours, la mare devra être équipée d'un système de vidange : ce dispositif permettra de vider le volume «tampon» de la mare, il devra être placé judicieusement en fonction de la topographie du terrain.

Ce dispositif peut être un réducteur d'environ 30 mm de diamètre (hauteur d'eau maximum de un mètre) à positionner sur une canalisation plus large (pour éviter le colmatage). Les pentes de la berge doivent être douces pour faciliter son enherbement et son entretien.

- + Valorisation paysagère
- Collecte des eaux de ruissellement diffuses provenant du jardin (1 m³ de stockage pour 100 m² de jardin)

- ⚠ Système de vidange à surveiller
- Nécessité d'une connaissance de la topographie du terrain

N'OUBLIEZ PAS D'ÉQUIPER VOTRE AMÉNAGEMENT D'UN TROP-PLEIN AFIN DE GUIDER UN DÉBORDEMENT ÉVENTUEL SANS CAUSER DE DOMMAGES AUX BIENS ET AUX PERSONNES SITUÉS EN AVAL.